

<https://fenvac.org/une-explosion-a-total-en-2009>



Une explosion à Total en 2009 avait fait un mort et cinq blessés, le procès fin mai

- Revue de presse -

Publication date: lundi 8 mai 2017

Copyright © FENVAC - Tous droits réservés

C'était il y a un peu plus de huit ans. Une explosion dans un hangar technique de la raffinerie Total faisait un mort et cinq blessés. Le procès pour homicide et blessures involontaires se tiendra les 29 et 30 mai. Deux jours pour déterminer les responsabilités dans ce drame qui, pour la justice, aurait pu être évité.

Le 29 janvier 2009 à 15 h 30, une terrible explosion retentit dans un hangar, à la raffinerie Total de Mardyck, classée Seveso II. La secousse est si violente que les tôles du bâtiment se décrochent. Une dizaine de salariés sont à l'intérieur. Un nuage de gaz s'est enflammé autour d'un camion de pompage, suivi d'une déflagration.

Un opérateur de la société sous-traitante Ortec, William Verbrugge, est brûlé sur tout le corps. Ses collègues ne peuvent rien faire pour lui. Il décède sous leurs yeux, dans des souffrances indescriptibles. Trois autres sous-traitants sont grièvement brûlés, au niveau des membres et du visage. Deux autres sont blessés par le souffle de l'explosion, en état de choc. C'est une catastrophe humaine et industrielle sans précédent dans le Dunkerquois.

Des vapeurs d'essence, une étincelle et l'explosion

L'explosion est survenue alors qu'un camion de pompage aspirait des boues résiduelles dans un bassin de rétention. Depuis le début des opérations de pompage, ce jour-là, une odeur d'essence de plus en plus prégnante se répandait dans le hangar. Une étincelle a embrasé le nuage de vapeur d'essence qui s'était concentré dans le bâtiment.

Après huit ans d'instruction judiciaire, d'auditions, d'expertises et d'une enquête menée par la PJ de Lille, les causes de cet accident semblent clairement établies. Le camion de pompage contenait dans sa cuve quelques centaines de litres d'essence, qui n'avaient pas été « dépotées » lors d'une précédente opération.

Le pompage des boues dans le bassin de rétention se faisait sous vide, ce qui a favorisé le brassage de l'essence contenue dans la citerne. Le liquide inflammable et les vapeurs se sont échappés en l'absence de clapet « anti-retour ». Le phénomène aurait été évité avec un pompage pneumatique et non sous vide. La prise de terre, mal fixée, inopérante, a favorisé la présence d'étincelles formées par l'électricité statique. Pour la justice, ce concours de circonstances aux conséquences dramatiques aurait pu être évité si des règles de sécurité plus strictes avaient été appliquées et des consignes plus claires données dans le plan de prévention de risques (lire plus bas). Enfin, l'imprudence du collègue du défunt est aussi mise en cause dans cette procédure.

Total, Ortec et un ouvrier sous-traitant renvoyés à la barre

Dans ce procès, trois prévenus sont renvoyés à la barre du tribunal pour homicide et blessures involontaires. La raffinerie Total est poursuivie en tant que personne morale et sera représentée par son directeur de l'époque, Éric Guillotin.

Il est reproché à Total, alors propriétaire du hangar mis à disposition des sous-traitants Ortec et Endel, de n'avoir pas établi un plan de prévention des risques spécifique pour l'utilisation du bâtiment. Surtout, il est reproché une absence de coordination sur les mesures de sécurité. Selon les magistrats en charge du dossier, Total aurait dû formaliser l'interdiction pour les camions d'entrer dans le hangar et imposer un « dépotage » (le fait de vider la citerne de son ancien produit) systématique entre chaque opération de pompage.

Ortec, sous-traitant utilisateur du hangar, se voit reprocher un manque de formation des salariés sur ce type d'opération ainsi que la mise à disposition de matériel défectueux.

En effet, la mise à terre du camion de pompage, à l'origine des étincelles qui ont enflammé les vapeurs d'essence, était endommagée.

Freddy S., le binôme du défunt William Verbrugghe, en charge du pompage, salarié d'Ortec, est poursuivi en tant que personne physique. Pour la justice, il n'aurait pas dû faire entrer entièrement le camion dans le hangar comme le préconisait le plan de prévention des risques. Le choix d'un pompage sous vide et non pneumatique, pour gagner du temps, le fait de ne pas avoir vidé la citerne de son essence avant l'opération, de ne pas s'être arrêté, alors que l'odeur d'essence répandue partout dans le hangar aurait dû l'alerter, tout cela lui est reproché. Mais dans cette procédure, Freddy S., grièvement brûlé, est aussi l'une des victimes. Il sera prévenu et partie civile dans le dossier.

Une nouvelle salle d'audience pour un procès hors norme

Pour accueillir ce procès étalé sur deux jours dans les meilleures conditions, la salle d'audience du TGI de Dunkerque a été rénovée de fond en comble. « *La nouvelle sonorisation, l'acoustique seront au top. Les installations informatiques, entièrement revues, permettront une consultation numérisée de la procédure. Tout a été refait à neuf. Cela va des bancs pour les prévenus, pour le public, des bureaux pour les magistrats, jusqu'au plafond et l'éclairage* », précise le président du tribunal, Guillaume Salomon.

En plus des prévenus et de leurs avocats, de l'inspection du travail, de l'expert qui viendra déposer à la barre, de nombreuses parties civiles (et leurs avocats) seront aussi présentes à ce procès :

- ▶ Les trois salariés les plus grièvement blessés
- [-] L'association FENVAC SOS catastrophes
- [-] Le syndicat CGT
- [-] Les proches de William Verbrugghe, décédé après l'accident.

La société Endel, commanditaire du pompage organisé par Total et mis en oeuvre par Ortec, a été entendue comme témoin assisté, mais n'est pas poursuivie dans ce dossier.

Source : lavoixdunord.fr
Auteur : Alexis Constant
Date : 8 mai 2017

PS:

Source : lavoixdunord.fr
Auteur : Alexis Constant
Date : 8 mai 2017
